

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 241/2025

A LA SOCIETE MEDIA LAB SARL

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la mission de conseil d'accompagnement et d'assistance dans la conception et la mise en œuvre du plan stratégique de communication, conclu avec le FOGEC, pour un montant total hors taxe dollars américains quatre cent treize mille huit cent quatre-vingt-quatre (USD 413 834,00) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux mille huit cent nonante sept, dix-neuf centimes (USD 2 897,19), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 21/10/2025

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Didier DJIMI NGALO
Directeur Général Adjoint